

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 novembre 2018

Neoen confirme le succès de son introduction en bourse avec l'exercice intégral de l'option de surallocation

- **Neoen est cotée depuis le 16 octobre 2018. L'appréciation de son titre témoigne de l'intérêt continu que la société suscite auprès d'une population élargie d'investisseurs français et internationaux ;**
- **En conséquence, l'option de surallocation a été intégralement exercée. La taille totale de l'offre est donc portée à environ 697 millions d'euros, ce qui fait de cette opération la plus importante levée de fonds réalisée sur les 17 derniers mois sur Euronext Paris ;**
- **La taille du flottant est portée à près de 30% du nombre d'actions existantes. Un contrat de liquidité va être très prochainement mis en œuvre.**

Neoen (Code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) annonce que, dans le cadre de son introduction en bourse sur Euronext Paris, Natixis, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, a exercé l'option de surallocation dans son intégralité, donnant lieu à la cession de 4 175 936 actions existantes supplémentaires pour un montant total de 68,9 millions d'euros par le FPCI Capenergie II, le FPCI Fonds ETI 2020 et Impala SAS au prix de l'offre, soit 16,50 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions Neoen offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 42 249 457 actions, soit 27 272 727 actions nouvelles et 14 976 730 actions existantes, portant ainsi la taille de l'offre à environ 697 millions d'euros. Le flottant représente désormais près de 30% du capital social de la société.

A l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice intégral de l'option de surallocation, la répartition du capital social et des droits de vote de Neoen est la suivante :

Actionnaires	Détenion (après exercice intégral de l'option de surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Impala SAS	42 560 000	50,1%
FPCI Capenergie II ⁽¹⁾	0	0,0 %
FPCI Capenergie 3 ⁽¹⁾	2 113 195	2,5 %
FPCI Fonds ETI 2020 ⁽²⁾	4 983 683	5,9 %
Fonds Stratégique de Participations	6 400 000	7,5 %
Salariés/Dirigeants ⁽³⁾	4 403 213	5,2 %
Auto-détention	5 000	0,0 %
Flottant ⁽⁴⁾	24 454 907	28,8 %
Total	84 919 998	100,0 %

⁽¹⁾ dont la société de gestion est Omnes Capital.

Contacts Presse

Investisseurs

Havas

Sarah Duparc
T: +33 6 46 72 39 99
sarah.jardin@havas.com

Hugo Boussier
T: +33 6 86 72 53 31
hugo.boussier@havas.com

Maitland (International)

David Stürken
T: +44 7990 595 913
dsturken@maitland.co.uk

Neoen

Axelle Vuillermet
T: +33 7 77 68 62 34
axelle.vuillermet@neoen.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

⁽²⁾ dont la société de gestion est Bpifrance Investissement.

⁽³⁾ en ce compris d'anciens salariés, ainsi que des membres des familles des personnes concernées.

⁽⁴⁾ dont Celeste Management SA.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement délégué UE 2016/1052 du 8 mars 2016, Natixis, en sa qualité d'agent stabilisateur, déclare qu'aucune opération de stabilisation n'a été réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de Neoen. La période de stabilisation a débuté le 16 octobre 2018 et s'est terminée ce jour, le 15 novembre 2018.

Enfin la société annonce qu'un contrat de liquidité, dont les modalités seront communiquées ultérieurement, sera très prochainement mis en œuvre.

Codes d'identification des titres de Neoen

- **Libellé** : NEOEN
- **Code ISIN** : FR0011675362
- **Mnémonique** : NEOEN
- **Compartiment** : Euronext Paris (Compartiment A)
- **Secteur d'activité** : 7537 - Alternative Electricity

Autres informations

Intermédiaires financiers

J.P. Morgan et Natixis ont agi en qualité de Coordinateurs Globaux de l'opération, Barclays et Société Générale ont agi en qualité de Teneurs de Livre Associés et Carnegie en tant que Chef de File Associé. Natixis est intervenu en qualité d'agent stabilisateur.

Autres partenaires de l'opération

Lazard est intervenu en tant que conseil financier de Neoen. Cleary Gottlieb et Linklaters sont intervenus en qualité de conseils juridiques de la société et des banques de placement, respectivement.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 3 octobre 2018 sous le numéro 18-467, composé du document de base enregistré le 18 septembre 2018 sous le numéro I.18-065, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de Neoen, 6 rue Ménars, 75002 Paris, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société (www.neoen.com).

Neoen attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Neoen, ainsi que sur le prix de marché des actions Neoen.

À propos de Neoen

Fondé en 2008, Neoen est le premier producteur indépendant français d'énergie exclusivement renouvelable et l'un des plus dynamiques au monde. Avec une capacité en exploitation et en construction de plus de 2 GW à ce jour, et plus de 1 GW de projets additionnels sécurisés, Neoen est en forte croissance et a doublé de taille en l'espace de 18 mois. Neoen est actif en France, en Australie, au Mexique, au Salvador, en Argentine, en Zambie, en Jamaïque, au Portugal et en Finlande et a des projets dans plus d'une quinzaine de géographies. En particulier, Neoen exploite le

Contacts Presse

Investisseurs

Havas

Sarah Duparc
T: +33 6 46 72 39 99
sarah.jardin@havas.com

Hugo Boussier
T: +33 6 86 72 53 31
hugo.boussier@havas.com

Maitland (International)

David Stürken
T: +44 7990 595 913
dsturken@maitland.co.uk

Neoen

Axelle Vuillermet
T: +33 7 77 68 62 34
axelle.vuillermet@neoen.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

parc solaire le plus puissant d'Europe à Cestas en France (300 MW) et la plus grande centrale de stockage lithium-ion au monde à Hornsdale en Australie (100 MW / 129 MWh). Fin 2017, Neoen a remporté l'une des fermes solaires la plus grande (375 MW) et la plus compétitive du Mexique. Neoen vise une puissance installée et en construction d'au moins 5 GW en 2021. Neoen (Code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris. En 2017, Neoen affichait un chiffre d'affaires de 139 M€, pour un EBITDA courant de 102 M€, un résultat opérationnel courant de 60,7 M€ et un résultat net de 7,4 M€. Au premier semestre 2018, Neoen a enregistré un chiffre d'affaires de 102 M€, pour un EBITDA courant de près de 80 M€, un résultat opérationnel courant de 49,2 M€ et un résultat net de 8,3 M€.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public de vente ou d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux fins de vente ou d'achat, de valeurs mobilières dans tout pays.

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Neoen des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Neoen n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes, n'ont pas été offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Neoen d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Neoen sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Neoen ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les

Contacts Presse

Investisseurs

Havas

Sarah Duparc
T: +33 6 46 72 39 99
sarah.jardin@havas.com

Hugo Boussier
T: +33 6 86 72 53 31
hugo.boussier@havas.com

Maitland (International)

David Stürken
T: +44 7990 595 913
dsturken@maitland.co.uk

Neoen

Axelle Vuillermet
T: +33 7 77 68 62 34
axelle.vuillermet@neoen.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») n'ont pas été et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Neoen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus, un document d'information ou une présentation de produit au sens du Corporations Act 2001 (Cth) (« **Corporations Act** »). La diffusion de ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat de toute valeur mobilière en Australie. Le présent communiqué de presse est destiné à être distribué à, et toute offre en Australie des valeurs mobilières de la Société ne peut être faite qu'à, des personnes qui sont des investisseurs avertis (« *sophisticated investors* ») ou des investisseurs professionnels (« *professional investors* ») au sens de la section 708 du Corporations Act, et des clients professionnels (« *wholesale client* ») au sens de la section 761G du Corporations Act.

Au Canada, cette information est exclusivement destinée à et dirigée vers des personnes qui sont des investisseurs accrédités (« *accredited investors* ») et clients autorisés (« *permitted clients* ») au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières.

L'information contenue dans ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique en Norvège et n'a pas été déposée, approuvée par ou notifiée à l'Autorité de Supervision Financière de la Norvège, l'Oslo Stock Exchange ou toute autre autorité de régulation en Norvège. Toute offre de valeurs mobilières de la Société ou distribution de documents promotionnels concernant les valeurs mobilières de la Société en ou à partir de la Norvège ne peut être réalisée que si un tel acte (i) n'entraînera pas une obligation de préparer un prospectus conformément au chapitre 7 de la loi sur la négociation des valeurs mobilières norvégienne (lov 29. juni 2007 nr. 75 Lov om verdipapirhandel) et (ii) serait conforme aux dispositions de cette loi.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 complétant la directive MiFID II ; et (c) les mesures de transposition locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance des produits »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance des produits) pourrait avoir à cet égard, les Actions Offertes ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Contacts Presse

Investisseurs

Havas

Sarah Duparc
T: +33 6 46 72 39 99
sarah.jardin@havas.com

Hugo Boussier
T: +33 6 86 72 53 31
hugo.boussier@havas.com

Maitland (International)

David Stürken
T: +44 7990 595 913
dsturken@maitland.co.uk

Neoen

Axelle Vuillermet
T: +33 7 77 68 62 34
axelle.vuillermet@neoen.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Contacts Presse

Havas

Sarah Duparc
T: +33 6 46 72 39 99
sarah.jardin@havas.com

Hugo Boussier
T: +33 6 86 72 53 31
hugo.boussier@havas.com

Maitland (International)

David Stürken
T: +44 7990 595 913
dsturken@maitland.co.uk

Investisseurs

Neoen

Axelle Vuillermet
T: +33 7 77 68 62 34
axelle.vuillermet@neoen.com